

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 5 octobre 2023

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 07/07/2023

D/2023-026

Aujourd'hui, Jeudi 5 octobre 2023, à 09 heures 36, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames DELUC, FAHMY, JAMET, KUHN et Messieurs BELPERRON, FEYTOUT et GIRARD

A titre de titulaire en distanciel :

Madame SCHMITT

A titre de suppléants en distanciel :

Mesdames BOUVIER et JUSTOME

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, DELNESTE, DEMANGE, EL KHADIR, LE BOULANGER, et Monsieur ARFEUILLE

RAPPORT DE PRESENTATION

D-2023/026

CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE DE BORDEAUX POUR LE DEVELOPPEMENT DES CLAUSES SOCIALES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Le SIVU Bordeaux-Mérignac est engagé dans une démarche globale de responsabilité sociétale et environnementale et a pour objectif de développer de façon durable ses activités tant sur le plan environnemental que social.

Les achats effectués par le SIVU pour réaliser ses activités sont un levier important pour atteindre cet objectif. C'est pourquoi, en application de l'article L2111-1 du Code de la commande publique, le SIVU intègre des spécifications techniques ou des critères de sélection portant sur l'aspect environnemental et social dans ses marchés.

D'ores et déjà, se sont trois marchés attribués à des structures d'insertion par l'activité économique ou à des entreprises adaptées qui permettent de favoriser l'insertion professionnelle de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi (allocataires du RSA, personnes en situation de handicap, chômeurs de longue durée...).

Le SIVU souhaite aujourd'hui renforcer cette démarche en intégrant dans les marchés qui le permettent des volumes d'heures d'insertion à réaliser par les entreprises titulaires qui ne sont pas des structures d'insertion ou des entreprises adaptées. Pour ce faire, le SIVU s'est rapproché de la maison de l'emploi, de l'insertion économique et de l'entreprise de bordeaux qui est chargée par la Mairie de Bordeaux de coordonner les activités d'insertion sur le territoire et d'assurer un rôle de facilitateur auprès des acheteurs publics.

La convention qui vous est proposée d'adopter prévoit l'accompagnement du SIVU pour le choix des actions d'insertion à mener, la rédaction des clauses insérées dans les dossiers de consultations des entreprises et le contrôle de l'exécution des actions d'insertions par les entreprises titulaires. Ces dernières se voient offrir un service d'accompagnement pour la mise en œuvre de clause sociale avec une aide au recrutement et la mobilisation des acteurs de l'emploi. Enfin, la maison de l'emploi coordonne le suivi des publics éligibles aux actions d'insertion jusqu'à la fin de la période d'intégration dans l'emploi en lien avec leur structure d'insertion.

Cette prestation de service fait l'objet d'une participation financière de la part du SIVU Bordeaux-Mérignac calculée sur la base de 1,20 euros par heure d'insertion réalisée. Celle-ci contribue au fonctionnement de l'association.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé d'autoriser la signature de la convention avec la maison de l'emploi, de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux.

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare – 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

LE COMITE SYNDICAL

Vu le projet de convention tel qu'annexé à la présente,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Autorise sa Présidente à signer la convention de coopération pour le développement des clauses sociales dans la commande publique ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Adopté :
Voix pour : 8
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 05/10/23

La Présidente



Delphine Jamet